Applications télématiques dans les transports en Europe

1994/2186(COS) - 22/06/1995

En adoptant le rapport de M. Stockmann, la commission des transports accueille favorablement l'initiative de la Commission mais lui demande de réexaminer son plan d'action de façon à supprimer les déficits existants : par exemple des études d'accompagnement supplémentaires portant sur l'utilité des applications télématiques pour les usagers des services, sur la protection des données, la concurrence et la responsabilité du fait des produits et les calculs sur le potentiel en matière de marché que représentent les nouveaux produits télématiques. La Commission est invitée à présenter un projet de directive pour la normalisation dans le domaine de la télématique appliquée aux transports, en se fondant sur les résultats du CEN et les travaux de l'ISO. En outre, le programme d'action devrait être complété par des études dans les domaines suivants : - problèmes de la santé des usagers; - télétravail, téléconférences, télébanque; - accélération et optimisation des transports publics; - besoins en matière de services télématiques dans les agglomérations; - optimisation de la gestion des véhicules d'intervention des services de police et services de secours, collecte des déchets ménagers; - analyse des effets négatifs de la télématique (pollution, sécurité des transports, qualité de la vie).